

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

16 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le jeudi seize juillet, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée, après convocation légale en date du neuf juillet deux mille vingt, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, Mme Emmanuelle RENAUD M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, Mme Léa BESSIN, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, Mme François NOBLET, Mme Valérie DREYFUS, M. Bernard PAUGAM, M. Sébastien ARROUET, M. Francis WETTA, Mme Anne-Sophie SIMON, M. Gilles BERRÉE, Mme Monique MAISONNEUVE, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, Mme Christel GAUTIER

Absents ayant donné pouvoir :

M. Guillaume GUERINEAU donne procuration à Mme Dominique VIGNAUX
M. Dominique GOMEZ donne procuration à Mme Catherine LE TRIONNAIRE
Mme Marylène JEGO donne procuration à M. Sébastien ARROUET
M. Aurélien BRUNETIERE donne procuration à Mme Maryse PIVAUT

Absent excusé

M. Yann GUILLON

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Madame Dominique VIGNAUX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

01. Vœu en faveur de l'attribution de l'honorariat à Monsieur Joseph PARPAILLON, ancien maire.

Monsieur le Maire rapporte :

Le code général des collectivités territoriales précise les conditions dans lesquelles un élu local au terme de son mandat, peut bénéficier de l'honorariat.

Conseil municipal du Cliquez ici pour entrer une date.

DCM2020S3N01 - Vœu en faveur de l'attribution de l'honorariat à Monsieur Joseph PARPAILLON, ancien maire.

Comme son nom l'indique, cette distinction ne confère aucune fonction ou avantage particulier. Elle permet à la personne distinguée de conserver son titre à titre de mémoire et de reconnaissance pour son engagement au service de la collectivité.

L'honorariat est conféré par le préfet aux anciens maires, et adjoints au maire qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans.

Les intéressés doivent adresser au préfet une demande avec justification à l'appui détaillant le lieu et les périodes pendant lesquelles ils ont exercé leurs fonctions municipales.

Le 3 juillet, je vous ai indiqué que je vous proposerai de soutenir la demande d'honorariat en faveur de Joseph PARPAILLON. Elu au conseil municipal en 1989 et adjoint au maire jusqu'en 2001, il a été maire d'Orvault du 18 mars 2001 au 3 juillet 2020.

Je vous propose donc de l'encourager à présenter sa demande d'honorariat et à la soutenir auprès de Monsieur le Préfet.

DECISION

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

– **ADOpte** ce vœu :

Le Conseil Municipal, forme le vœu que Monsieur Joseph PARPAILLON, adjoint au maire de 1989 à 2001 et maire de 2001 à 2020, se voie décerner le titre de Maire Honoraire de la ville d'Orvault.

Rendu exécutoire

Par télétransmission en

Préfecture le : 17 JUIL. 2020

Et par publication le :

17 JUIL. 2020

Extrait certifié conforme

Orvault, le 17 juillet 2020

Pour le Maire

Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE